



HEBDO

LES ACTUALITES TRACKDECHETS

Usage du bordereau de tournée dédiée

L'usage dévoyé de l'annexe 1 pour des collectes après une installation de tri, transit, regroupement (TTR) ne répond pas aux schémas de traçabilité prévus. En effet, après TTR, sans rupture de traçabilité dûment autorisée par le Préfet, il y a lieu d'utiliser l'annexe 2 et, si la rupture est autorisée, un BSDD classique pour les déchets sortants. L'annexe 1 ne s'applique pas à ces situations et ne doit être utilisée que pour des collectes initiales.

Certains Éco-organismes abusent de cette brèche et de leur signature déléguée, privant les sites d'une traçabilité réglementaire de sortie.

Nous ne devons pas le permettre sur Trackdéchets, nous n'allons plus également autoriser la signature d'un éco-organisme sur une annexe 1, si le producteur renseigné est TTR ou exutoire.

Pour les cas où le TTR est réellement producteur (*cas d'une collecte d'un effluent en déboureur par exemple*) il pourra être visé en tant que tel et devra signer l'annexe 1.

La modification indiquée ci-avant **sera mise en service dès que possible et sans autre préavis**. Les utilisateurs devant respecter les règles établies.

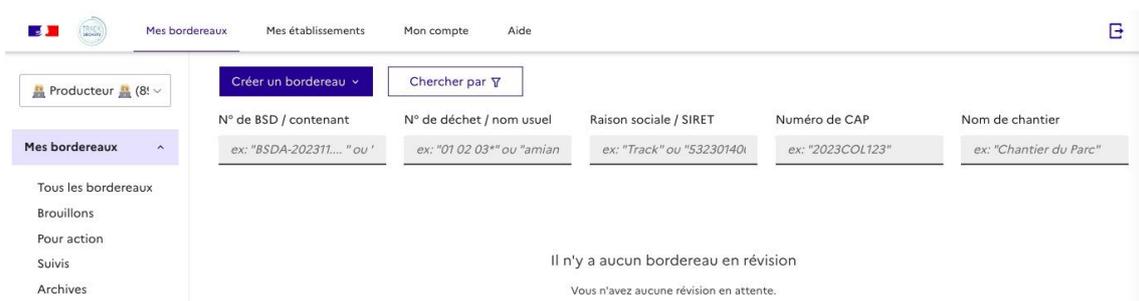
Nous en profitons pour préciser d'une part, que la rupture de traçabilité appliquée par certains établissements, à la demande d'un éco-organisme, sans autorisation préfectorale, vous place en position d'infraction vis-à-vis du code de l'environnement, et que, d'autre part, les ruptures indiquées sur Trackdéchets apparaîtront dans la fiche établissement à disposition de l'inspection.

Les nouveautés sur Trackdéchets

Disponibles à partir du 14 Février

Nouvelle navigation sur Trackdéchets

La navigation principale et le menu latéral ont été mis en conformité avec le DSFR. La gestion des établissements devient un onglet principal de Trackdéchets, à retrouver dans "Mes établissements".



Signature Transporteur : Conditionnement et quantité

BSDD de tournée dédiée / Annexe 1

En raison de certains comportements abusifs liés à l'utilisation du BSD de tournée dédiée, nous avons instauré l'**obligation de spécifier le poids estimé ainsi que le conditionnement dans les Annexes 1 au moment de la signature du transporteur**

Pour plus d'informations sur la signature des annexes 1, [consulter cet article de la FAQ.](#)

Améliorations du tableau de bord des révisions

BSDD et BSDA

Retrouvez facilement vos bordereaux en cours de révisions et révisés

Les bordereaux en cours de révision et révisés sont désormais séparés en deux onglets



Possibilité de viser un Eco-organisme sur le BSDA

Vous avez désormais la possibilité de renseigner un [Eco-organisme](#) sur vos bordereaux de suivi d'amiante parmi la liste suivante : VALOBAT, ECO-MOBILIER et VALDELIA.

Ajout de 4 Eco-organismes sur le BSDD

Vous pouvez désormais viser les éco-organismes suivants sur le BSDD : VALOBAT, VALDELIA, ECOMAISON, ECOMINERO.

Pour en savoir plus sur les dernières évolutions sur Trackdéchets, cliquez sur les boutons ci-dessous :

[En savoir plus sur les dernières évolutions](#)

Les évolutions à venir

- Implémentation du multimodal pour le BSDA
- Permettre à tous les membres d'un établissement de consulter l'onglet Membres
- Ajout du nom de chantier des Annexes 1 sur l'aperçu du bordereau de tournée dédiée

[En savoir plus sur les breaking changes à venir](#)

Les prochaines formations en ligne (tous les jeudis de 15h à 15h30)

Voici la programmation des formations en ligne des prochaines semaines.

Fonctionnement du BSDA pour les producteurs de déchets amiantés  Jeudi 15 Février 2024, 15:00	Ajouter au calendrier	Participer au Zoom
Fonctionnement du BSFF pour les opérateurs de fluides frigorigènes  Jeudi 22 Février 2024, 15:00	Ajouter au calendrier	Participer au Zoom
Fonctionnement du BSDASRI pour les collecteurs de déchets  Jeudi 29 Février 2024, 15:00	Ajouter au calendrier	Participer au Zoom
Fonctionnement du BSDASRI pour les PRED  Jeudi 07 Mars 2024, 15:00	Ajouter au calendrier	Participer au Zoom

Source : Trackdéchets – 14 Février 2024